

Advisory Committee of the Human Rights Council

Questionnaire on new and emerging digital technologies and human rights ⁱ

Core questions (for all stakeholders)

1. In what ways do new and emerging digital technologies help to protect and promote human rights? How can the positive benefits of these technologies be realized?

Les technologies numériques émergentes, notamment l'intelligence artificielle (IA), le Big Data, les médias sociaux et l'automatisation, offrent d'énormes possibilités, par exemple en améliorant les diagnostics de santé, la sécurité routière, une meilleure connectivité, l'accès à l'information et la qualité de vie en général. Dans un futur proche on peut s'attendre à ce que les technologies numériques facilitent la participation politique et les services étatiques, comme le déboursement de l'assistance sociale par exemple dans des régions isolées. Les droits de l'homme peuvent être promus plus largement grâce à un accès plus facile aux réseaux et à l'information. Les médias sociaux ont un effet accru de contrôle sociétal, en particulier en ce qui concerne le comportement de l'État. Ces technologies peuvent avoir des effets positifs si elles restent librement accessibles, largement disponibles, transparentes, sûres et fondées sur des normes internationalement reconnues.

Cette transformation ne reculera pas devant les acteurs investis dans la protection et la promotion des droits de l'homme – il est donc autant plus essentiel de s'engager à réaliser les chances de la numérisation. Des organisations comme le CICR démontrent déjà aujourd'hui comme les technologies peuvent agir pour le bien dans l'humanitaire et la protection des droits de l'homme – par exemple en utilisant l'identification faciale pour le regroupement des personnes disparues.

Afin de réaliser et promouvoir l'utilisation des nouvelles technologies pour la protection et la promotion des droits de l'homme, l'autodétermination et la protection de la dignité de l'individu sont fondamentales. Par rapport aux nouvelles technologies, ceci concerne des questions aux nombreuses facettes comme la protection des données personnelles, les principes éthiques ou les responsabilités respectives des différents acteurs.

2. What are some of the key human rights challenges arising from new and emerging digital technologies? How can these risks be mitigated? Do new and emerging digital technologies create unique and unprecedented challenges or are there earlier precedents that help us understand the issue area?

Les technologies numériques émergentes comportent également des risques importants pour la société et les droits de l'homme, notamment de nouvelles formes de discrimination résultant de biais algorithmiques (par exemple sur le marché du travail, dans le système judiciaire ou pour accéder aux services publics), et un potentiel accru de surveillance de masse par les employeurs et les gouvernements. Les médias et réseaux sociaux sont utilisés pour diffuser des discours de haine, désinformer et s'immiscer dans les processus démocratiques, et répandre un climat de méfiance. Cela pourrait constituer un terrain fertile pour les atteintes aux droits de l'homme. De plus en plus, ils sont utilisés à des fins d'harcèlement, pour commettre des crimes (p.ex. pornographie infantile), difficiles à contrôler en raison d'outils numériques tels que le darknet et du défi des lacunes juridiques.

Les progrès et l'intégration croissante de l'IA et de la biotechnologie soulèvent aussi de plus en plus de questions fondamentales sur la mise en œuvre de l'article 1 de la DUDH, car le génie génétique pourrait devenir de plus en plus courant et peut constituer une source de discrimination entièrement nouvelle.

L'application de standards internationaux et de bonnes pratiques sont fondamentaux. Lorsqu'elles exercent la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme, les entreprises doivent prendre en considération et intégrer de façon proactive les principes de non-discrimination, d'empathie et de primauté de la dignité humaine dans leur travail. Pour cela, lors de la conception d'outils d'IA, les développeurs doivent s'assurer qu'ils prennent en compte les points de vue et les valeurs d'un large éventail d'acteurs, en particulier ceux qui sont les plus susceptibles d'être affectés, y compris en ce qui concerne l'accessibilité pour les personnes handicapées.

Afin de permettre un accès aux voies de recours, les systèmes d'apprentissage des machines devront intégrer les droits de l'homme dans l'élaboration de leurs processus

afin de ne pas seulement prévenir des biais et discrimination excessifs, mais aussi pour assurer des voies pour la redevabilité.

Une obligation pour les entreprises et les Etats de justifier leurs décisions (y compris celles prises via AI / Machine Learning) pourrait obliger les développeurs à rendre les systèmes compréhensibles.

Les entreprises devront aussi assurer que des processus efficaces de traitement des plaintes soient disponibles pour les consommateurs, les clients, les travailleurs et les individus en général à chaque étape de ces processus afin de répondre aux impacts en matière de droits de l'homme.

On pourrait imaginer que la compilation ici des droits similaires à ceux couverts par le GDPR pour des plans de traitement de données (information, correction, restriction, suppression et transfert) soit appliquée ici.

Les technologies numériques donnent incontestablement lieu à des nouveaux défis. Pourtant, ces défis ne sont pas uniques ou sans précédents. Le droit international existant ainsi que les droits de l'homme et le droit humanitaire sont technologiquement neutres et ne perdent pas leur validité face à ces défis. Au contraire, les principes fondamentaux des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme devraient fonctionner en tant qu'indicateurs dans les domaines où l'innovation technologique crée des incertitudes légales.

3. Is the existing international human rights framework adequate to safeguard human rights in an era of rapid technological innovation? Why or why not? If not, what types of reforms are needed?

Ce qui s'applique hors ligne devrait également s'appliquer en ligne. Nous devrions essayer d'utiliser les instruments/cadres existants. Le Conseil des droits de l'homme est l'instance appropriée pour répondre aux questions relatives aux droits de l'homme qui se posent du fait des nouvelles technologies.

Il est devenu urgent d'investir dans des approches fondées sur les droits de l'homme pour prévenir ces risques, en appliquant le cadre de référence des *Principes directeurs des*

Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP). Ceux-ci doivent toutefois être complétés par des législations et réglementations adéquats à niveau étatique. Sur ce qui fonctionne ou moins il sera important de renforcer les échanges dans le cadre onusien. Les entreprises doivent travailler avec les gouvernements et la société civile pour éviter que les utilisations biaisées et discriminatoires de l'IA ne s'enracinent. Le grand défi du futur sera d'assurer que les Etats et les acteurs privés travaillent ensemble pour utiliser des progrès technologiques qui servent à améliorer les droits de l'homme et le bien-être, tout en développant des sauvegardes pour prévenir les impacts négatifs.

La Suisse se félicite des recommandations du Groupe de Haut Niveau du Secrétaire-Général de l'ONU sur la coopération numérique. Dans son rapport, publié le 10 Juni 2019, le Groupe a mis le doigt sur les implications de la transformation numérique sur le respect des droits de l'homme. Le groupe propose que toutes les parties prenantes collaborent pour développer une vision commune « sur les différentes possibilités d'application, à l'ère numérique, des instruments existants relatifs aux droits de la personne, dans le cadre d'un processus proactif et transparent afin de saisir pleinement les préoccupations concernant les violations des droits de la personne existantes ou potentielles et d'y apporter réponse ». En plus, le groupe appelle « au renforcement de la coopération numérique multipartite afin de réfléchir à la conception et à l'application de normes et principes tels que la transparence et la non-partialité dans les systèmes intelligents autonomes dans différents contextes sociaux. »

La Suisse soutient les efforts d'adapter les arrangements de coopération globale à la nouvelle réalité numérique. Une approche coopérative est indispensable, mais il est fondamental qu'il soit aussi inclusif et holistique que possible : les vastes opportunités d'applications, mais aussi les effets de la digitalisation sur quasi-tous les secteurs, demandent un modèle de coopération interdisciplinaire et multipartite.

4. In your opinion, are there any gaps or overlaps in existing efforts to respond to the issue of new and emerging digital technologies? Are some human rights or technologies being overlooked?

Les lacunes sont nombreuses, car la technologie évolue rapidement et des défis se font jour dans tous les domaines. Alors que de nombreuses organisations internationales sont en train de développer leur créneau, il n'y a toujours pas de discussion centrée sur les droits de l'homme. Celle-ci pourrait bien mener des discussions internationales sur l'utilisation éthique des nouvelles technologies. De nouvelles formes de collaboration entre de multiples acteurs sont nécessaires pour faire le point sur les évolutions et trouver des solutions.

Le risque d'efforts non coordonnés au sein de différentes instances multilatérales existe. Heureusement il semble qu'une vision d'ensemble soit en train d'émerger au niveau du cadre global permettant de règlementer une approche éthique et respectueuse des droits de l'homme.

Une possible lacune est apparue récemment : Google n'aura pas à appliquer le soi-disant *droit à l'oubli* à l'échelle mondiale: le moteur de recherche ne sera pas obligé de supprimer les liens vers des contenus que certains utilisateurs ne voudraient plus afficher, au nom du droit à l'oubli, en dehors de l'Union européenne. La décision de la Cour de justice de l'Union européenne garantira que les contenus considérés en Europe comme "oubliables" pourront de toute manière être visibles dans les résultats de recherche de Google en dehors de l'Union.

5. As opposed to focusing on a selected few technologies, do you think a holistic and inclusive approach will help reduce any gaps in the existing system for addressing human rights challenges from new and emerging digital technology?

Le projet pour appliquer le cadre de référence des *UNGP* aux défis droits de l'homme du Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies préconise une approche holistique en réaffirmant le devoir des Etats de protéger les droits de l'homme, la responsabilité des entreprises de les respecter et la nécessité de fournir l'accès à des voies de recours en lien avec toutes les technologies émergentes. Dans ce cadre, des

approches différenciées doivent être appliquées en fonction des spécificités de chaque technologie.

6. What should be the role of the private sector in mitigating the risks of new and emerging digital technologies to human rights? What about the roles of other key stakeholders?

Les Etats ont le devoir de protéger les droits de l'homme. Les entreprises ont la responsabilité de les respecter et doivent mener à bien leur diligence raisonnable afin d'atténuer les risques que représentent les nouvelles technologies qu'elles appliquent, ainsi que lors de la collecte, du stockage, du traitement et du partage des données personnelles. Mais le manque de transparence et de sensibilisation des consommateurs rend beaucoup plus difficile la tâche des individus de demander des comptes. Elles doivent s'engager activement dans l'identification des risques liés aux nouvelles technologies et des implications de l'analyse données personnelles auxquelles elles ont accès dans le cadre de la révolution du Big Data. C'est bien entendu aux Etats de fixer les règles.

Elles doivent également veiller à ce qu'il existe des mécanismes permettant de traiter les incidences sur les droits de l'homme soulevées à chaque étape du processus susmentionné, notamment des mécanismes efficaces et accessibles permettant aux personnes concernées de faire valoir leurs griefs.

La société civile a un rôle important à jouer, par exemple les ONGs qui défendent les droits des utilisateurs face aux risques encourus à l'âge numérique, que ce soit face aux impacts directs des nouvelles technologies – par exemple en ce qui concerne la perte d'emplois due à l'automatisation – ou le vol et utilisation abusive des données personnelles (voir le scandale de Cambridge Analytica ou l'interférence dans les processus démocratiques).

Il est important que le point de vue de la société civile soit pris en compte, à côté de celui des gouvernements et du secteur privé, dans le développement de réponses à caractère volontaire, législatif, ou la combinaison des deux.

Specific questions for UN Agencies

1. Please describe the relevant work that your organization has done on the issue of new and emerging digital technologies and human rights. What have been the key accomplishments?
2. What challenges have your organization encountered when approaching this issue area? What lessons were learned in the process?
3. How does your organization use new and emerging digital technologies to protect and promote human rights?
4. What have been the greatest challenges when using new and emerging technologies? Have these technologies been effective?
5. Has your organization collaborated with other organizations on the issue of new and emerging digital technologies and human rights? Did the organization face any challenges in working with other organizations?

Specific questions for States

- 1. What measures, if any, (legislative, administrative, institutional, or other) have been put in place in your country to deal with human rights risks arising from new and emerging digital technologies? Are these measures still in the process of being implemented? If not, why are they no longer in progress?**

Malgré ces opportunités, les nouvelles technologies numériques comportent aussi des défis dans le domaine des droits de l'homme. La Suisse adopte une position active dans ce domaine et développe plusieurs initiatives pour modérer et réduire ces risques¹. Au niveau national, par exemple, l'Administration fédérale a initié des projets sur l'utilisation transparente et responsable de l'intelligence artificielle ainsi que sur l'auto-détermination digitale des individus. Au niveau législatif, la révision totale de la loi sur la protection des données est en cours dans le Parlement suisse. La Suisse reste aussi active au niveau international : elle se félicite des recommandations du groupe de haut niveau sur la communication numérique, dont une sur les droits de l'homme, et attache une grande importance au travail de suivi et implémentation des recommandations. La Suisse compte

¹ New Data Protection Act (in progress); E-ID Legislation; Strategy Digital Switzerland (in progress); National Cybersecurity Strategy (in progress)

sur le leadership continu du Secrétaire Générale des Nations Unies dans ce processus et souhaite s'engager et assister dans les actions et consultations qui en suivent.

2. How are new and emerging digital technologies affecting the protection and promotion of human rights in your country? What unique challenges or advantages does your country have in responding to the issue? What are the lessons or best practices that can be shared?

La Suisse considère que les technologies numériques offrent des opportunités importantes pour la protection et la promotion des droits de l'homme ainsi que pour les individus d'exercer leurs droits humains. La numérisation a ouvert des nouvelles possibilités de s'exprimer, s'organiser et d'exposer des abus. Pourtant, il y a aussi des difficultés, notamment en matière des prises de décisions automatiques. Les questions sur la transparence, la discrimination et la protection des données et de la vie privée sont des questions à portée globale, mais se manifestent également en Suisse. En Suisse, des organisations comme le CICR profitent également de la numérisation pour améliorer leurs services et les adapter aux besoins des individus vulnérables et victimes des violations des droits de l'homme. En même temps, il se posent de nouvelles risques pour la sécurité des données sensibles des individus qui sont confrontés avec des situations de crises.

3. In your country, which government agency has an initiative in the decision-making of new and emerging digital technologies policies? Does your country have a special agency that exclusively deals with the issues of new and emerging digital technologies? (for example: The Disruption Council in Denmark, The Presidential 4th Industrial Revolution Committee in Korea) If so, how much does the agency take the human rights issues into account in its agenda?

La Suisse considère la numérisation comme un phénomène transversal. Le Conseil fédéral définit avec la stratégie « Suisse numérique » et son plan d'action les lignes directrices et les objectifs stratégiques de la Suisse dans le domaine de la numérisation. Mais ce sont les différents Départements qui partagent les compétences en matière des

technologies numériques en fonction de leurs champs d'application. Au sein de l'Administration fédérale, un rôle important est accordé à l'Office fédéral de la communication (OFCOM): L'OFCOM – en collaboration avec d'autres Départements fédéraux – est responsable pour la coordination des mesures d'implémentation et de l'actualisation régulière de stratégie « Suisse numérique ». Cette stratégie donne un statut important à l'être humain et place l'individu au centre des préoccupations dans le domaine numérique comme un des quatre principes directeurs de la stratégie. Les droits de l'homme sont également mentionnés de manière explicite en tant qu'objectif majeur dans l'engagement international de la Suisse dans le domaine de la numérisation.

En matière de politique étrangère et de sécurité, le Bureau de l'Envoyé spécial pour la politique étrangère et de sécurité relative au cyberspace fait partie du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) et siège à la Direction des affaires politiques. Le Bureau s'est engagé en faveur d'un cyberspace ouvert, libre et sécurisé qui puisse continuer à être utilisé sans contraintes, par notre société, l'économie et la politique. Il s'occupe des défis que l'évolution du monde numérique pose à la politique extérieure et de sécurité de la Suisse.

Specific questions for NHRIs

1. Please describe the relevant work that your organization has done on the issue of new and emerging digital technologies and human rights. What have been the key accomplishments?
2. How does your organization use new and emerging digital technologies to protect and promote human rights?
3. What have been the greatest challenges when using new and emerging technologies? Have these technologies been effective?
4. Have there been recent complaints regarding the issue of new technology and human rights?
5. Does your institution have a mandate on data protection? Is it seeking such a mandate?

Specific questions for civil society organizations

1. Please describe the relevant work that your organization has done on the issue of new and emerging digital technologies and human rights. What are the key accomplishments? What challenges have your organization faced?
2. How does your organization use new and emerging digital technologies to protect and promote human rights?
3. What have been the greatest challenges when using new and emerging technologies? Have these technologies been effective?
4. Is the current international human rights system or are the government policies effective in addressing human rights challenges from new and emerging digital technologies? If not, how can they be improved?
5. How do you evaluate citizens' awareness of the potential conflict between new and emerging digital technologies and human rights? Does your organization have a roadmap to enhance public awareness of the issue?

Specific questions for the technical community and academic institutions

1. There is a complex array of business and academic buzz words surrounding new and emerging digital technologies, such as convergence, digital transformation, Industry 4.0, and the fourth industrial revolution, among others. Could you please summarize what, in your opinion, makes today's new and emerging digital technologies different from earlier periods?
2. What are the key technological risks to human rights in the short-term and the long-term? What should be done to mitigate these risks?
3. Is the current international human rights system or are the government policies effective in addressing human rights challenges from new and emerging digital technologies? If not, how can they be improved?
4. Do you think that policy efforts to address and redress human rights issues in new and emerging digital technologies will promote technological advancement, or deter it?

Specific questions for the private sector

1. There is a complex array of business and academic buzz words surrounding new and emerging digital technologies, such as convergence, digital transformation, Industry 4.0, and the fourth industrial revolution, among others. Could you please summarize what, in your opinion, makes today's new and emerging digital technologies different from earlier periods?
2. In your sector of the economy, what would you identify as the key technological risks to human rights in the short-term and the long-term? What needs to be done (at the firm, state or global level) to mitigate these risks?
3. How can human rights due diligence be promoted in the private sector for responding to human rights risks that surface from new and emerging digital technologies?
4. In your company or industrial sector, is there a firmly established data-protection scheme? If so, how do you evaluate the implementation and compliance level of it?

ⁱ *The term *new and emerging technologies* broadly refers to innovations that are transforming the boundaries between virtual, physical and biological spaces. They include new technologies and techniques of datafication, data distribution, and automated decision-making, such as artificial intelligence, the Internet of Things, block chain, cloud computing, and personalized medicine, among others.